

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Délibération n° DB 2024-088

Date de la convocation : 14/11/2024

Membres en exercice : 23

Membres présents : 13

Membres votants : 17

Le vingt et un novembre deux mille vingt-quatre, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni au Salon d'honneur de l'Hôtel de ville de Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : Mmes Danielle ANDREY, Nadège LAMPSON-GUEILLLOT, et MM Roland CANIVENQ, Bruno DAUPHY, Pierre DEMISSY, Yann DUGARD, Pierre LAURENT-CHAUVET, Gérald LORFEUVRE, Christophe MANCEAUX, Michel MEIS, Jean-Pol RICHELET, Vincent THIERION et Benoît SINGLIT.

Représentés : M. Jean DE POUILLY donne pouvoir de vote à M. Pierre LAURENT CHAUVET, M. Vincent FLEURY donne pouvoir à M. Benoit SINGLIT, M. Désiré NANJI donne pouvoir à M. Gérald LORFEUVRE, M. Pierre POTRON donne pouvoir à M. Vincent THIERION.

Secrétaire de séance : Mme Nadège LAMPSON-GUEILLLOT

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DU DISPOSITIF TOITURES/FACADES

Vu les statuts de la Communauté de Communes et notamment la compétence « Politique du logement et du cadre de vie » ;

Vu la délibération n°DC2021/11 du Conseil Communautaire du 17/02/2021 adoptant la révision du dispositif de soutien à la rénovation de toitures et façades et confiant délégation au Bureau pour l'attribution des subventions ;

Après en avoir délibéré, le Bureau DECIDE, à l'unanimité, D'ATTRIBUER la subvention suivante pour la rénovation de toitures/façades et DE CHARGER le Président ou son représentant de signer tous les actes à intervenir.

Prénom Nom	Adresse de résidence	Type de propriétaire	Travaux	Montant	Montant	Subvention
				travaux	éligible	
	08400 TOGES	Propriétaire occupant	Toiture	4964.96€	4964.96 €	745 €

La secrétaire de séance,

Nadège LAMPSON GUEILLLOT

Le Président

Benoît SINGLIT

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le
et de sa publication ou notification le

29/11/2024

29/11/2024